

Les virements de fonds fédéraux ont augmenté sensiblement, passant de 987 millions en 1951 à 1,378 millions en 1952, soit une hausse de 40 p. 100. Les deux tiers environ de cette augmentation s'expliquent par le fait que le gouvernement fédéral a inauguré le régime de la sécurité de la vieillesse en vertu duquel il verse \$40 par mois aux Canadiens âgés de 70 ans ou plus. On note aussi une augmentation sensible aux chapitres de l'assurance-chômage et de la pension aux anciens combattants ainsi qu'une hausse régulière des paiements d'allocations familiales. La somme globale des virements de fonds provinciaux et municipaux a diminué, le paiement, par le gouvernement fédéral, de la pension de vieillesse aux personnes âgées de 70 ans ou plus faisant plus que compenser les augmentations portant sur d'autres rubriques.

Les recettes du gouvernement fédéral n'ont pas augmenté aussi rapidement que ses dépenses en 1952. On estime que ses recettes globales, pour l'année civile 1952, ont augmenté de 538 millions comparativement à une hausse de 1,271 millions au chapitre des dépenses. Plus de la moitié de l'augmentation des recettes fédérales est attribuable à l'impôt sur le revenu des particuliers qui a rapporté 286 millions de plus, soit une hausse de 32 p. 100. Des revenus plus élevés sont la principale cause de cette augmentation au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Pareillement, bien que les taux majorés applicables à partir du 1^{er} juillet 1951 n'aient guère changé en 1952, la réduction moyenne de 6 p. 100 étant à peu près compensée par l'addition d'un impôt de 2 p. 100 sur le revenu aux fins de la sécurité de la vieillesse, ces taux ont été appliqués, durant la dernière de ces deux années, pendant une pleine période de douze mois. Contrairement à la hausse marquée des recettes afférentes à l'impôt sur le revenu des particuliers, les recettes afférentes à l'impôt sur les sociétés sont demeurées à peu près les mêmes en 1952. On note une augmentation estimative de 87 millions au chapitre du passif couru de l'impôt sur le revenu des sociétés à l'échelon fédéral mais cette augmentation est plus que compensée par un fléchissement à l'échelon provincial. Ces changements compensatoires s'expliquent dans une large mesure par le retrait de l'Ontario du domaine de l'impôt sur les sociétés à la suite de l'accord de 1952 sur la location des domaines fiscaux et de

DÉPENSES DE L'ÉTAT POUR MARCHANDISES ET SERVICES, EXPRIMÉES EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT

